

## CODE DE VIE – Camp de jour Les Kangourous

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

### Général

- Donner sa présence au responsable en place à son arrivée au service de garde, au camp de jour et à tout moment lorsqu'exigé.
- Être toujours en présence d'un animateur.
- Défense de courir à l'intérieur du centre Pierre-Charbonneau (sauf au gymnase).
- Avoir deux passages de transport en commun à tous les jours.

### Respect de soi

- Être de bonne humeur et participer activement aux activités
- Porter des vêtements décents qui permettent de participer aux activités sportives.
- Apporter des collations et des repas sains pour la santé.

### Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, employés du C.P.C., etc.).
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Tenir compte des interventions des animateurs ou des coordonnateurs et agir en conséquence.
- Aucune forme de violence ne sera acceptée.

### Respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement (Il est à noter que tout bris de matériel causé par l'enfant sera à la charge du parent.)
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

### Code vestimentaire :

- Chapeau ou casquette.
- Souliers de course ou sandales sportives.
- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités. (Ex : s'asseoir par terre, activités sportives, bricolage, etc.)
- Le chandail du camp de jour peut être porté quand l'enfant le veut, par contre **il doit obligatoirement le porter lors des grandes sorties, généralement le jeudi.**



Dans la mesure où l'une de ces règles n'est pas respectée, les conséquences suivantes pourront être appliquées :

- 1- Un premier avertissement est donné par l'animateur.
- 2- Un deuxième avertissement est donné par l'animateur et l'enfant est retiré de l'activité.
- 3- L'animateur entre en contact avec le coordonnateur et les parents.
- 4- Lors de récidive, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe aux activités ou aux sorties.
- 5- Si, suite à une suspension externe, l'enfant ne se conforme pas au Code de vie, l'enfant peut se voir renvoyer du camp de jour, du service de garde et des sorties pour l'été.

Pour les étapes 4 et 5, les parents seront informés préalablement dans un délai raisonnable. Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au Code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. **Ainsi les étapes 1 à 4 peuvent être omises.**

Chaque cas sera évalué selon la coopération des parents, la gravité et la fréquence du comportement des enfants. Une expulsion peut se voir imposer dès le premier avis (bataille grave, violence envers une animatrice, etc.). Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin que chaque jeune profite au maximum de son été.

Pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement du camp de jour, tous les parents sont invités à signaler auprès du responsable du camp de jour les problèmes particuliers concernant l'état de santé ou le comportement de leur enfant. De cette façon, le personnel du camp de jour sera plus apte à intervenir adéquatement auprès de chaque enfant.

Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et vous remercie de votre collaboration. Soyez assuré que vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus et seront étudiés avec soin.

En attendant de vous revoir, nous vous promettons de faire tout en notre pouvoir pour que votre enfant passe un été inoubliable. Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été des plus agréables.

Je \_\_\_\_\_, parent ou tuteur légal de \_\_\_\_\_, déclare avoir lu le code de vie et m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_